



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

EN DEUX EXEMPLAIRES DONT L'UN À NOUS RETOURNER SIGNÉ ET TAMPONNÉ

Entre les soussignés

L'organisme de Formation :

et le Client :

TECH. PRO. FORMATION

64 RUE CHAMP ROMAN

38400 ST MARTIN D'HERES

SIRET 40997918400069

N° Déclaration 82380222838

LIP GRENOBLE INDUSTRIE ET BATIMENT

COULOIR A

11 RUE ABBE VINCENT

38600 FONTAINE

B26030365

Date : mercredi 11 mars 2026

Il a été arrêté ce qui suit :

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions tant matérielles que financières du déroulement de la prestation ci-après désignée, et n'est pas une autorisation d'imputabilité sur le budget de formation.

ARTICLE 1 - OBJET :

Stage Recyclage Formation Habilitation Electrique selon la NF C18510

LIEU : en inter - 64 rue Champ Roman 38400 St Martin d'Hères

Du 23/04/2026 Au 24/04/2026

Les salariés de votre société, nommés ci-après, participeront à l'action objet des présentes et pour laquelle un programme détaillé vous a été remis. DUREE : 11 heures

- BENKORBAA HABIB

Nombre de stagiaires prévus 1 Soit 1,00 Prestation au coût unitaire de 250,00 Euros

Coût Total Hors taxes : 250,00 Euros Hors Taxes

Frais Annexes :

--	--

Soit un Coût Global de : **250,00 Euros** Hors Taxes

Total TTC **300,00**

..../...

ARTICLE 2 - MODALITES FINANCIERES

L'engagement pris par le client en vertu de la présente convention porte sur les conditions financières et l'action ci-dessus décrites.

Les factures seront majorées de la TVA au taux en vigueur de 20%. Le client s'en acquittera envers l'Organisme suivant facture établie et payable à réception.

Facturation à un OPCO ou autre prise en charge : nous n'acceptons pas la subrogation de paiement ; l'entreprise doit régler la formation en totalité et se faire rembourser par la suite par son OPCO ou son financeur.

Remise des divers certificats : si résultats conformes et après règlement de la facture.

ARTICLE 3 - MODALITES DU STAGE

Les participants devront signer une feuille de présence, chaque matin et chaque après-midi. Une copie sera remise à l'entreprise lors de la facturation.

TECH. PRO. FORMATION mettra en œuvre les moyens suivants : apport théorique et exercices pratiques

MODALITE ET VALIDATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

. Questionnaires théoriques et examens pratiques.

. Remise d'un certificat selon résultats obtenus

En cas de réclamation ou plainte une fiche à compléter est à votre disposition sur simple demande au testeur.

ARTICLE 4 - CONDITIONS GENERALES

a) Conditions d'annulation

En cas de désistement du fait du client, celui-ci s'engage à prévenir TECH.PRO.FORMATION au plus tard 72 heures avant le début de la prestation. Si tel n'est pas le cas, TECH.PRO.FORMATION facturera l'intégralité du coût de la prestation. L'acquittement de ce débit ne pourra en aucun cas être imputé sur le montant correspondant de la participation au développement de la formation professionnelle. Toute absence le jour du stage sera facturée à l'entreprise quel que soit le motif.

b) Différends

En cas de litige, les parties donnent compétence au Tribunal de GRENOBLE pour trancher leur différend.

c) Mise à disposition du matériel

Dans l'éventualité où le stage a lieu dans l'entreprise, la mise à disposition du matériel par l'entreprise à TECH. PRO. FORMATION, engage la responsabilité de l'entreprise, qui reconnaît que le dit matériel est réputé avoir été révisé suivant la réglementation, et assuré conformément aux obligations légales, notamment en ce qui concerne l'assurance obligatoire des véhicules soumis à la Loi du 27/01/1998.

Pour la réalisation des tests CACES®, les zones d'évolution et le matériel mis à disposition seront en accord avec la fiche de demande de tests annexée à la présente convention.

d) Pré-requis

Certains de nos programmes comportent des pré-requis, nécessaires et obligatoires pour suivre nos formations. L'acceptation par l'entreprise de faire suivre par son personnel un module de formation, est la pleine reconnaissance par ladite entreprise, que chaque stagiaire répond au pré-requis indiqué : expérience minimum demandée dans le domaine correspondant, aptitude médicale, physique, ou autres..., cette liste n'étant pas limitative.

(convention de prestation de service B26030365)

Pour l'Organisme de formation, FREYDIER David

Cachet et signature

Fait le 11/03/2026

Pour la LIP GRENOBLE INDUSTRIE ET

BATIMENT

COULOIR A

Cachet et Signature :

